

BTS

OPTICIEN-LUNETIER

ANNEXE VI

TABLEAU DE CORRESPONDANCE EPREUVES/UNITES

CORRESPONDANCE EPREUVES/UNITES

BTS Opticien-lunetier (arrêté du 21 janvier 1969 modifié)	BTS Opticien-lunetier défini par le présent arrêté	
	Epreuves ou sous-épreuves	Unités
Français	E.1 Français	U 1
Mathématiques et optique physique	E.4 Systèmes optiques	U 41 ; U 42 ; U 43
Optométrie et optique physiologique	E.5 Analyse de la vision	U5
Détermination par la méthode subjective de la correction optique de la vue d'un sujet et prise de mesures pour l'exécution de ses lunettes et adaptation.	S/E Examen de vue et prises de mesures et adaptation	U 61
Exécution de montages divers dans des montures en matière plastiques ou métal, cerclées ou non.	S/E Contrôle d'équipement et réalisation technique	U 62

Reproduit par INSTAPRINT S.A. - B.P. 5927 - 37059 TOURS Cedex 1 - Tél. 02 47 38 16 04
Dépôt légal 4^{ème} trimestre 1997
D'après documents fournis